

École Élémentaire du Parc de Diane

Parc de Diane

78 350 JOUY-EN-JOSAS

Tél : 01 39 56 52 61

E-mail : 0780529b@ac-versailles.fr

[Site de l'école : parcde Diane.ac-versailles.toutemonecole.fr](http://parcde Diane.ac-versailles.toutemonecole.fr)

Compte rendu du conseil d'école du mardi 14 novembre 2023.

Étaient présents :

Mme ANDRE : Directrice – CE1/CM2	Mme SEMIN : UNAAPE
Mme GUERY : CP/CE1	Mme VERGER : UNAAPE
Mme REIG : CE2/CM1	Mme CAGGIANESE : Elue à la scolarité
	Mr PETIBON : Responsable Périscolaire

Était excusée : Mme MOYSAN : Inspectrice de l'Éducation Nationale de la Circonscription de Vélizy

1. ÉLECTIONS

Le 13 octobre, 97 parents sur 128 ont voté, soit un taux de participation de 75.78 %. Nous les en remercions.

Ont été élues : Mmes Semin, Verger, De Barros, Ambrosio, Gueudelot. La Directrice félicite les élues.

2. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le conseil d'école vote le règlement intérieur qui sera consultable sur le site de l'école et en pièce jointe au mail que vous recevez avec le compte-rendu du conseil d'école.

La directrice fait un rappel sur les horaires de l'école : les grilles de l'école sont ouvertes à 8h20 le matin, la classe commençant à 8h30 et se terminant à 12h. L'après-midi, les grilles sont ouvertes à 13h50, la classe commençant à 14h et se terminant à 16h30.

Si un élève arrive en retard, il est prié de se représenter aux horaires des récréations (10h10-10h30 et 15h15-15h30). Il est interdit, en cas de retard, de passer par la maternelle.

Des nouveautés sont inscrites dans ce règlement, les parents sont invités à en prendre connaissance.

3. EXERCICE INCENDIE

L'exercice incendie du 1^{er} trimestre a eu lieu le 19 septembre 2023 et s'est déroulé sans problème. L'élémentaire a évacué le bâtiment en 2 min 12.

Est demandé à la mairie la mise à l'heure exacte de toutes les horloges de l'école.

4. TEMPS PERISCOLAIRE : RESTAURATION, ETUDES SURVEILLES, ANIM+ et GARDERIE

La restauration est assurée par Yvelines Restauration.

L'encadrement du temps du repas est assuré par 3 animateurs. Le projet pédagogique de ce temps méridien est en libre consultation à l'école pour ceux qui le souhaitent.

Les enseignantes ne sont pas impliquées dans ce service mais restent en relation avec les animateurs, une collaboration qui s'avère bénéfique et très fructueuse.

La directrice rappelle les normes choisies par Mme le Maire : 1 animateur pour 35 élèves sur le temps méridien et 1 étude pour 15 élèves.

Après 16h30, les élèves rentrent chez eux ou participent à l'étude ou Anim +. Après 18h, les élèves rentrent chez eux ou vont à la garderie qui a lieu jusque 19h.

L'étude surveillée est faite par les enseignants (Mmes André et Reig, M. Rouchès) Il y a 3 études le lundi et jeudi, 2 études le mardi et 1 étude le vendredi. **Il ne s'agit pas d'une heure de soutien**

scolaire ni d'une étude dirigée. Les élèves devraient avoir terminé leur travail à la fin de l'étude, sous réserve qu'ils soient suffisamment volontaires pour le faire.

La mairie signale que dans les autres écoles, ce sont les animateurs qui font l'encadrement de l'étude, et qu'ils ont pour instruction de ne pas répondre aux questions des enfants et ce afin d'éviter toute mauvaise réponse.

Ici au Parc de Diane, l'étude est assurée par les enseignants mais dans le même cadre que celui demandé par la mairie. Les enseignants ne sont pas tenus de répondre aux questions des enfants sur un exercice mal compris ou réexpliquer un point non compris. Ils le font toutefois volontiers. De même, corriger les devoirs n'est pas dans les prérequis d'une étude surveillée.

5. INTERVENANTS EXTÉRIEURS EPS

* **Intervenants sportifs** : la Mairie rémunère 1 éducateur sportif, Florian JOLY, pour les classes de CE2/CM1 et CE1/CM2 + les CE1 de Mme Guéry les vendredis après-midi toute l'année. La classe de CP bénéficiera de l'intervenant au second semestre et ce dernier se déplacera à l'école.

* L'équipe enseignante remercie la mairie pour la mise en place du Savoir Rouler pour les CM1, une activité enrichissante et nécessaire très bien organisée.

6. BILAN FINANCIER COOPERATIVE

Le bilan financier de l'an passé, clos au 31 août, a été vérifié par l'équipe enseignante et les représentants de parents d'élèves. Pour cette année scolaire 2023-2024, nous démarrons avec 2038 euros de dons des parents et il restait 1942 euros de l'an dernier, soit un solde positif de 3980€. A ce jour, certaines dépenses ont été faites. Il y a 3 456.26 euros sur le compte de l'école.

Une coopérative sert au financement de projets tels que les sorties (un bus coûte entre 300 et 500 euros pour une demi-journée sur une courte distance, ex :-Vélizy), l'achat de matériel d'arts plastiques de sciences, l'achat de livres de bibliothèque, les abonnements (J'aime Lire, Astrapi ...) etc....

7. ACTIVITES ET SORTIES DES DIFFERENTES CLASSES

* **Anglais** : L'enseignement de l'anglais est assuré dans toutes les classes par les enseignantes des classes. De plus en CM2 : Mme LEMAITRE Christine (Enseignante de maternelle) assure l'enseignement de l'Anglais et Mme ANDRE intervient en MS/GS pendant ce temps pour la motricité. Mme LEMAITRE interviendra en anglais en CP/CE1+CE1 de Mme André pendant les période 2 et 4 et Mme Guéry interviendra alors en MS/GS.

* **Festival du livre** : L'événement se déroulera la semaine du 13 novembre. 20% de cette vente est reversé aux bibliothèques des écoles en livres. Une vente est organisée par les représentants de parents d'élèves le vendredi 17 novembre de 16h30 à 18h30 et le samedi 18 novembre de 10h à 12h.

* **Photos individuelles / Fratries** : elles ont été faites le 9 novembre 2023.

* Différentes sorties sont organisées dans les 3 classes. (Musée en herbe pour les CP et CE1, Théâtre de l'Onde pour les CE2, CM1, CM2, Centre de tri des déchets à Plaisir Grignon pour les CE2/CM1, Projet eau/nature et sortie sur St Quentin en Yvelines pour les CE2/CM1)

* **Le permis piéton** sera reconduit cette année pour les CE2. (Proposé par la mairie)

* **Le permis internet** (à l'initiative de l'école) en partenariat avec la Police Nationale cette année pour les CM2 est en cours de mise en place. Deux dates sont retenues : Mardi 9 janvier 2024, la Police Nationale viendra expliquer le permis internet aux élèves et remettre la mallette pédagogique. Durant le mois de janvier, les élèves travailleront en classe. Puis le 30 janvier 2024, les élèves passeront l'examen du Permis internet et la Police reviendra pour remettre les diplômes.

* **Intervention Croix Rouge** pour les CM2 sur les gestes de premiers secours. Un mail a été envoyé. Ils sont tellement sollicités qu'il leur est difficile de répondre à tout le monde.

* **Vêtements oubliés** : Beaucoup de vêtements traînent encore dans l'école, même après plusieurs rappels oraux auprès des élèves. Les enseignantes déplorent cela et ne sont en rien responsables des pertes d'habits.

* Le P'tit déj' ludique Maternelle et Élémentaire a eu lieu le samedi 30 Septembre 2023 (Collaboration active entre les écoles et les représentants de l'Unaape) Autour d'une buvette petit-déjeuner, ont été proposés des stands en accès libre. Grâce à la vente des gâteaux et autres gourmandises apportés par les familles, 173€ ont été récoltés, lesquels ont pu financer une grande partie de la location des jeux, d'un coût de 220€.

Un Grand merci à tous les parents qui se sont investis pour cette manifestation.

Prochaine date à retenir : La Chorale de Noël des écoles maternelle et élémentaire du Parc de Diane le mardi 19 décembre à 18h30 dans la salle de motricité.

8. ACTIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Organisation du Festival du Livre

Financement des Savants Fous dans les 3 classes au mois d'octobre (490€)

Vente de chocolats de Noël

Financement d'un spectacle de danse_courant novembre avec la compagnie Arcane à destination des deux écoles (610€)

Et d'autres actions qui arriveront dans l'année comme la vente d'objets avec les dessins des enfants, vente de Pâques ...

L'objectif est d'organiser une belle sortie pour les enfants des deux écoles (maternelle et élémentaire) mais les 1^{er} devis sont de l'ordre de 4000€.

Questions diverses UNAPE :

Projet concernant le harcèlement scolaire => proposition à la mairie de 2 associations (EPE, école des parents et des éducateurs, et/ou UBAKA) car les devis reçus font état de 500€ l'heure d'intervention

Restauration scolaire, du fait de la suppression des forfaits, et la mise en place de la facturation à l'unité pourquoi ne pas facturer les journées de grèves au prix d'un PAI ?

- Réponse de la mairie une réunion est organisé le 30/11 pour faire le point sur la nouvelle tarification
- De même, pour l'annulation par les familles des repas lors d'une sortie scolaire, la mairie a accepté la demande que ce soit à l'initiative de la mairie suite au mail des maitresses pour les prévenir qu'une sortie à lieu.

A l'heure de la sobriété énergétique, plusieurs familles ont signalé que les lumières des parties communes de l'école restent allumées (hors temps scolaire et périscolaire), la mairie demande de noter les heures et dates à l'avenir afin de voir s'il y a du monde dans l'école.

Pour donner suite à la journée internationale de la fille, il est important de soulever que 20% des filles ont leur règle en élémentaire, à ce jour c'est la directrice qui achète des protections « au cas où » et les a, à disposition dans son bureau. La mairie accepte que ces dépenses soient passées sur le budget pharmacie.

En ce qui concerne le gymnase, il est également possible de laisser la paire de chaussures de sport propre dans un sac à l'école afin d'éviter de les emmener toutes les semaines.

L'UNAAPE remercie toutes les familles qui ont voté aux élections et ont permis d'avoir un beau taux de participation de l'ordre de 75%

Le conseil d'école du 2^{ème} trimestre se tiendra le mardi 19 mars 2024 à 18h30.

Mme ANDRE

Mme SEMIN

Mme VERGER